



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation
Occupation du domaine Public
Pour la manifestation « Baptême de poney avec l'écurie des bois du Cluselier »

N° 504/2026 – Réglementation / 2026

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.2, L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1^{ère} Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;

Vu la demande présentée par Madame Dominique Bouchard, Présidente du Centre Odyssée Loisirs ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'événement « Baptême de poney avec l'écurie des bois du Cluselier », le vendredi 31 juillet 2026 au Parc Robert Schuman ;

A R R E T E

Article 1^{er} : Le vendredi 31 juillet 2026 de 9H30 à 16H30, le Centre Odyssée Loisirs est autorisé à organiser un baptême de poney avec l'écurie des bois du Cluselier au Parc Robert Schuman.

Article 2 : Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants et du public, et pour laisser le parc propre à l'issue de la manifestation.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Envoyé en préfecture le 21/07/2026 Affiché le

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le 21/07/2026

ID : 071-217100148-20260717-REGL_504_2026-AR

S²LO

Autun, le 17 juillet 2026

Le Maire,
Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe,
Cathy NICOLAO-VERDENET

